



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à la déclaration d'intérêt général valant déclaration au titre de la législation sur l'eau, dans le cadre de la protection du Lido de Villeneuve les Maguelone, des travaux de protection et de préservation du littoral de la commune de Villeneuve les Maguelone (secteurs n° 1 : du Grau du Prévost à la cathédrale de Maguelone et n°2 : Façade maritime de la cathédrale de Maguelone), présentée par la commune de Villeneuve les Maguelone

Durée de l'enquête publique : du lundi 19 août 2013 au jeudi 19 septembre 2013 inclus soit pendant 32 jours consécutifs.

Cette enquête est organisée par l'arrêté préfectoral n°2013-I-1507 du 29 juillet 2013

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est M. Claude ROUVIERE, Directeur des services techniques du CHU de Montpellier, retraité.

Informations :

Les personnes responsables auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :

Monsieur Philippe GABAUDAN

Directeur Général des Services de la mairie de Villeneuve Les Maguelone

dgs@villeneuvelesmaguelone.fr

et Madame Bénédicte GUERINEL (DREAL)

Benedicte.Guerinel@developpement-durable.gouv.fr

Siège de l'enquête :

Le siège de l'enquête est la Mairie de Villeneuve les Maguelone située : Place Saint-Laurent - 34750 Villeneuve les Maguelone (tel : 04 67 69 75 75).

A titre indicatif, les heures d'ouverture des bureaux de la mairie sont les suivants :

- **Mairie de Villeneuve-Les-Maguelone**
Place Porte Saint-Laurent – 34750 Villeneuve les Maguelone
Téléphone : 04 67 69 75 75
Horaires : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h15

Une permanence se tiendra également à la mairie de **Palavas-Les-Flots**

- **Mairie de Palavas-Les-Flots**
16 avenue Maréchal Joffre – 34250 Palavas les Flots
Téléphone : 04 67 07 73 00
Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dossier d'enquête :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique (avec son étude d'impact) auprès du **Préfet de l'Hérault**, à la Direction des Relations avec

les Collectivités Locales, au bureau de l'environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le résumé non technique de l'étude d'impact, inhérente au dossier, sera consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault: <http://www.herault.gouv.fr>

L'avis de l'Autorité Environnementale, émis en date du 24 juillet 2013, par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) - division Evaluation environnementale - sur le dossier présentant le projet et comprenant l'étude d'impact est joint au dossier.

Par ailleurs, le public pourra aussi prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, du dossier d'enquête dans les mairies de Villeneuve-Les-Maguelone et de Palavas-Les-Flots et pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Les personnes intéressées, si elles le souhaitent, pourront également adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur au siège administratif de l'enquête, à la mairie de Villeneuve les Maguelone :

M le commissaire enquêteur
Pour l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux de protection et de préservation du Lido de Villeneuve les Maguelone
Mairie de Villeneuve les Maguelone
Place Porte Saint Laurent
34750 Villeneuve les Maguelone

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande.

Les conseils municipaux des communes de Villeneuve les Maguelone et de Palavas les Flots seront appelés à donner leur avis au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, dès l'ouverture de l'enquête publique. **Ne pourra être pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.**

Permanences :

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public sur le projet en mairies de Villeneuve les Maguelone et de Palavas les Flots, aux jours et horaires suivants :

Permanences	Horaires
Mairie de Villeneuve les Maguelone	Lundi 19 août 2013 de 09h00 à 12h00
Mairie de Villeneuve les Maguelone	Vendredi 6 septembre 2013 de 14h00 à 17h00
Mairie de Villeneuve les Maguelone	Jedi 19 septembre 2013 de 14h00 à 17h00
Mairie de Palavas-Les-flots	Vendredi 6 septembre 2013 de 9h00 à 12h00

Rapport :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur, à la **Préfecture de l'Hérault**, (Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) et **dans les mairies concernées**. (Villeneuve les Maguelone et de Palavas les Flots).

De plus, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que le mémoire en réponse du demandeur seront également publiés sur le site Internet de la Préfecture de l'Hérault pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête: <http://www.herault.gouv.fr>

La décision, prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit, d'une part une déclaration d'intérêt général des travaux et ce, dans le cadre de la protection du Lido de Villeneuve les Maguelone, soit un refus.

Cet avis au public d'ouverture d'enquête publique sera publié sur le site Internet de la Préfecture de l'Hérault (<http://www.herault.gouv.fr>) et sera également affiché par le maître d'ouvrage, la commune de Villeneuve les Maguelone à proximité du lieu d'opération conformément aux normes en vigueur et par tout autre procédé en usage, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée ; il sera également, dans les mêmes délais, publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Hérault .